



Réunion du Bureau du SDE du 5 novembre 2019

Compte-rendu et relevé des décisions prises

L'an deux mille dix neuf à 17 h 30, s'est tenue la réunion de Bureau du 5 novembre, dans les locaux du SDE, 20 avenue Fould à Tarbes.

Etaient présents : M. Daniel Frossard (Président), Mmes Curbet, Pourteau et Vergez ;
MM. Army, Barral, Dutour, Fourcade, Guilhas, Laffaille, Lussan, Mur et Piron.

Excusés : Mmes Carrère, Cuq, Durrieu, Mendes et Solles ;
MM. Boubee, Cazabat, Carrère, Dabezies et Péliou.

Pour le SDE : Bruno Rouch (directeur), Florence Army, Jean Chanéac, Arnaud Larvol, Marie- Noëlle Mainguy et Christine Pujol de Lafitole

Ordre du jour

- o *Marchés publics : assurances du SDE65*
- o *SEM Ha-Py Energies : validation du projet*
- o *Conseil en Energie et rénovation des bâtiments publics*
- o *Gestion du personnel*
- o *Préparation des prochaines assemblées générales*
- o *Questions diverses*

Le Président ouvre la séance en présentant l'ordre du jour. Il laisse ensuite la parole à Florence Army qui présente les conclusions du marché des assurances.

Elle rappelle la décomposition de ce marché en 5 lots. 4 cabinets d'assurance ont répondu pour le lot 1 (assurance des dommages aux biens). Groupama arrive en tête par son prix mais la SMACL est classée 1^{ère} pour sa valeur technique.

A la question de M. Piron qui s'étonne du montant de la prime peu élevé, il indique que le bâtiment est assuré hors matériel. Jean-Claude Piron souhaite ensuite savoir s'il a été signalé que des travaux allaient être réalisés et par conséquent pourquoi partir sur un contrat de 4 ans. Le Président et Mme Army répondent de concert que l'on ne peut assurer des bâtiments non construits.

En conclusion, pour le lot 1, le Président propose de retenir la SMACL au vu notamment de la valeur technique.

Pour le lot 2 (assurance des responsabilités et des risques annexes) et après étude des propositions, Mme Army propose que la SMACL soit retenue. Le bureau approuve ce choix.

Le lot 3 concerne l'assurance des véhicules et des risques annexes. Florence Army précise que ce lot a une sinistralité importante pour les véhicules du SDE. Après analyse, le choix s'est porté sur la SMACL qui a également la franchise la moins chère. Les membres du bureau n'émettent pas d'objection.

Une discussion s'engage alors sur l'utilisation des véhicules. Le directeur rappelle que les véhicules de service ne sont utilisés que durant la semaine avec possibilité de remisage au domicile pour nécessité de service (optimisation des déplacements).

Le lot 4 (assurance de la protection juridique de la collectivité et de la protection fonctionnelle des agents et élus) a fait l'objet de deux propositions. Après analyse, la SMACL est la mieux-disante. Le bureau approuve également cette proposition.

Le dernier lot porte sur l'assurance des prestations statutaires. 3 cabinets ont répondu. Mme Army indique que l'offre du cabinet Soffaxis est irrégulière car non complète. Après analyse, elle propose de retenir Groupama. Le bureau approuve.

Le Président demande à ses collègues s'il y a d'autres observations éventuelles. Sans aucune autre remarque, *l'attribution du marché d'assurances sera validée par une délibération.*

| N° | Objet de la délibération | | | | |
|----------------|---|--|------------|--|--|
| DL 107-11-2019 | Marché public de services « Assurances 2020-2023 » - attribution du marché - | | | | |
| | Vu le rapport d'analyse des offres, établi par le cabinet Arima Consultants Associés, conseil du SDE pour ce marché, Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir les offres suivantes : | | | | |
| | Lot | Désignation | Société | Prix de base | Prix avec options |
| | 1 | Dommages aux biens | SMACL | 1 346,46 € | - |
| | 2 | Responsabilité civile et risques annexes | SMACL | 2 692,94 € | - |
| | 3 | Véhicules et risques annexes | SMACL | | 17 546,72 € Formule de Base + auto collaborateurs +bris de machine) |
| 4 | Protection juridique de la collectivité et protection fonctionnelle des agents et des élus | SMACL | 1 423,84 € | - | |
| 5 | Prestations statutaires | 2C Courtage /Groupama | | 20 858,41 € Formule de Base + PSE 1 + IRCANTEC | |

Le deuxième sujet évoqué concerne la SEM Ha-Py Energies.

M. Rouch explique que ce dossier ne sera pas conclu lors de l'assemblée générale du 8 novembre 2019. Le business plan avec Capgen et l'Arec est encore à consolider. Il est demandé des taux de rentabilité plus importants que lors du projet initial pour que la société créée soit plus solide financièrement et puisse garantir l'investissement du SDE. A ce jour, les projets portés par la SEM sont ceux du marché aux bestiaux de Rabastens de Bigorre et les ombrières du parking du centre commercial d'Orleix. Il faut y raccrocher d'autres projets pour trouver un meilleur équilibre financier pour la SEM. Des explications seront à fournir aux délégués lors de l'assemblée générale du 8 novembre et ce projet de SEM sera à finaliser lors de l'assemblée générale du 13 décembre 2019 ou du 7 février 2020.

Jean-Claude Piron intervient sur les statuts de la SEM, sa gouvernance, le business plan... Il aurait aimé recevoir les documents s'y rapportant avant cette réunion afin de pouvoir les étudier. Proposition est faite de les étudier lors du bureau du 6 décembre pour qu'ils soient ensuite présentés aux délégués durant le comité syndical du 13 décembre et soumis à leurs votes en assemblée générale du 7 février 2020.

M. Piron suggère que la réunion de bureau du 6 décembre soit précédée d'une réunion de la commission Transition Énergétique. Après discussion, il est convenu que le bureau se réunira le 4 décembre à 15 h 00 afin de discuter des documents relatifs à la SEM, puis le 6 décembre à propos du Débat d'Orientation Générale. André Fourcade insiste pour que les statuts de la SEM soient étudiés par le bureau. A la question de Jean-Claude Piron sur les risques pris par le SDE, le Président indique que le SDE risque le capital social.

Daniel Frossard donne ensuite la parole à Arnaud Larvol sur le dossier ACTEE.

Celui-ci explique qu'il s'agit d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) afin de faciliter le développement de projets d'efficacité énergétique sur les bâtiments publics. 5 SDE de l'entente Occitanie se sont regroupés pour déposer une candidature commune : le SDE65 et les Syndicats d'Énergie de l'Ariège, de l'Aveyron, de l'Hérault et des Pyrénées Orientales.

Arnaud Larvol détaille le projet. L'outil de suivi permettrait une analyse à grande échelle et offrirait également la possibilité de suivre l'achat groupé d'énergie. Ce logiciel pourrait également être accessible aux communes. Sur le plan financier, 3 volets sont pris en charge : l'animation, les outils de suivi et les études. Jean-Claude Piron intervient sur l'animation d'une part et sur les 5 000 euros consacrés à la communication d'autre part en demandant si cette dépense est obligatoire ou s'il s'agit juste d'une provision. Le directeur indique que l'animation sera portée par l'équipe des Conseillers en Énergie Partagé ; quant à la somme allouée à la communication, le chargé d'affaires précise qu'il s'agit d'une provision.

En conclusion, le SDE65 apporterait 40 000 euros pour aller en chercher 160 000. Après avoir écouté cet exposé, le Président sollicite l'accord de ses collègues sur la candidature du SDE65 au programme ACTEE. Le bureau est d'accord et une délibération est prise en ce sens.

| N° | Objet de la délibération |
|----------------|---|
| DL 108-11-2019 | <p style="text-align: center;">Candidature du SDE65 à l'Appel à Manifestation d'Intérêt Programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) Plan de financement</p> <p>Le Président rappelle aux membres du Bureau que le SDE65 s'est engagé à déposer un dossier de candidature à l'appel à manifestation d'intérêt intitulé « Programme ACTEE – AMI CEDRE ».</p> <p>Cet appel à manifestation d'intérêt, porté par la FNCCR ainsi qu'EDF en qualité de porteur associé et obligé, permettra au SDE65 de bénéficier de fonds pour financer les coûts organisationnels liés aux actions d'efficacité énergétique (ingénierie et outils).</p> <p>La candidature du SDE65 se fera de manière collective avec les syndicats d'énergie de l'Ariège, de l'Aude, de l'Hérault et des Pyrénées Orientales.</p> <p>Le plan de financement pour mener à bien ce programme sera le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ressources humaines : 100 000 € financés à 80% par le programme et 20% par le SDE65. - Outils de suivi : 73 000 € financés à 75% par le programme et 25% par le SDE65. - Etudes techniques : 50 000 € financés à 50% par le programme et 50% par les collectivités bénéficiaires des études. - Communication : 5 000 € financés à 100% par le SDE65. <p>Le reste à charge pour le SDE65 sera de 43 250 € pour la globalité du programme (sur 2 ans).</p> <p>Monsieur le Président propose au Bureau de déposer, avec les 4 autres SDE précités, un dossier de candidature à l'appel à manifestation d'intérêt intitulé « Programme ACTEE – AMI CEDRE » avec le plan de financement présenté ci-dessus.</p> <p>Après délibération, le Bureau, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approuve le plan de financement du « Programme ACTEE – AMI CEDRE », - Autorise le Président à signer tout acte ou engagement nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération. |

Monsieur Piron revient sur le dossier SEM. Il s'interroge sur deux points : le vote vendredi d'un budget non calé et la proposition de l'Arc sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage qui ne sera pas arrivée d'ici la prochaine réunion du bureau et qu'ils ne pourront donc pas étudier.

Le directeur demande alors au bureau d'autoriser le SDE et donc le Président à engager cette mission complémentaire. Le bureau ne s'y oppose pas et M. Piron rappelle qu'une délibération est à prendre pour valider sa décision. Mme Curbet souhaite enfin que le montant de la proposition leur soit communiquée dès que possible.

| N° | Objet de la délibération |
|----------------|--|
| DL 110-11-2019 | <p style="text-align: center;">Projet SEM Ha-Py Energies Assistance à maîtrise d'ouvrage économique avec l'AREC Mission complémentaire pour la fourniture d'un logiciel financier et compléments d'étude</p> <p>Le Président rappelle aux membres du Bureau la mission de l'AREC d'assistance économique auprès du SDE65 en vue de la création de la SEM Ha-Py Energies.</p> <p>Une étude complémentaire ainsi que l'acquisition d'un outil de modélisation du plan d'affaires sont nécessaires pour l'obtention d'un business plan conforme aux attentes du SDE65 et de son partenaire CAPGEN.</p> <p>Afin de mener à bien ce projet, le Président propose que le bureau l'autorise à signer d'une part l'avenant fourni par la SEM AREC pour la fourniture, la mise au point et la formation au logiciel de modélisation du plan d'affaires, d'autre part le complément d'études fourni par la SPL AREC (dont le SDE est adhérent).</p> <p>Où cet exposé, le Bureau après en avoir délibéré et à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accepte la mission complémentaire demandée à l'AREC, - autorise le Président, responsable du marché, à signer l'avenant de la SEM AREC d'un montant maximum de 17 000 € HT et les études d'expertise de la SPL AREC d'un montant maximum de 5 000 € |

Les débats se poursuivent par la gestion du personnel et les mesures sociales.

Bruno Rouch rappelle les départs en retraite de deux agents : Suzy Triep-Capdeville au 1er janvier 2020 et Jean-Jacques Warmoeskerken au 31 juillet 2020, la mutation de Simon Alleman courant 1er semestre 2020 et le congé parental de Denis Maumus au 2ème semestre. En ce qui concerne le départ de M. Warmoeskerken, une fiche de poste sera proposée au bureau de janvier 2020. Actuellement, l'Eclairage Public est porté par 3 personnes. Le poste sera repensé. Le recrutement d'un chargé d'affaires est envisagé afin de restructurer l'équipe actuelle. Pour madame Triep-Capdeville, son remplacement va être assuré à temps plein à compter du 1er janvier 2020 par le deuxième agent d'entretien qui travaille à ce jour à temps partiel.

Il signale également que lors de tout départ en retraite, un cadeau sous forme de « prime » d'un montant de 600 euros est accordé à l'agent concerné. De plus, Sandrine Beaudéan, agent d'accueil, va se marier à la fin du mois et un cadeau de même nature (montant) est également prévu pour cette circonstance.

Le bureau approuve ces trois propositions et trois délibérations sont prises en ce sens.

| N° | Objet de la délibération |
|-----------------------|---|
| DL 109-11-2019 | <p style="text-align: center;">Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet supérieur à 10 %</p> <ul style="list-style-type: none">• Le Président informe le bureau : <p>Compte tenu de l'augmentation de la charge de travail, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant. Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle modifie au-delà de 10% la durée initiale de l'emploi.</p> <ul style="list-style-type: none">• Le Président propose aux membres du Bureau : <p>Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de supprimer l'emploi d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe créé initialement à temps non complet par délibération du 16 février 2018 pour une durée de 17,50 heures par semaine, et de créer un emploi d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet pour une durée de 35 heures par semaine à compter du 1^{er} janvier 2020.</p> <ul style="list-style-type: none">• Les Membres du Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité : <ul style="list-style-type: none">✓ Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,✓ Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,✓ Vu l'avis du Comité technique émis le 15 octobre 2019,✓ Vu le tableau des emplois, <p>DECIDENT :</p> <ul style="list-style-type: none">- d'adopter la proposition du Président,- de modifier ainsi le tableau des emplois,- d'ajuster les crédits correspondants inscrits au budget. |

| N° | Objet de la délibération |
|-----------------------|--|
| DL 109-11-2019 | <p style="text-align: center;">Départ à la retraite de Madame Suzy Triep-Capdeville</p> <p>Le Président informe les membres du Bureau du départ à la retraite de Madame Suzy Triep Capdeville, adjoint technique principal de 1^{ère} classe.</p> <p>A cette occasion, le Président propose, comme le veut la tradition, qu'un cadeau de départ soit remis à Madame Triep Capdeville.</p> <p>Il propose donc qu'une somme d'un montant total de 600,00 € soit affectée à l'achat du cadeau de Madame Triep Capdeville.</p> <p>Où l'exposé du Président, le Bureau, à l'unanimité, décide qu'à l'occasion du départ à la retraite de Madame Triep Capdeville, une somme de 600,00 € sera affectée à l'achat d'un cadeau.</p> |

| N° | Objet de la délibération |
|----------------|---|
| DL 112-11-2019 | <p align="center">Mariage de madame Sandrine Beaudéan</p> <p>Le Président informe les membres du Bureau du mariage de madame Sandrine Beaudéan, agent administratif, le 30 novembre prochain.</p> <p>A cette occasion, le Président propose, comme le veut la tradition, qu'un cadeau de mariage soit offert à Madame Beaudéan.</p> <p>Il propose donc qu'une somme d'un montant total de 400,00 € soit affectée à l'achat du cadeau de Madame Beaudéan.</p> <p>Ouï l'exposé du Président, le Bureau, à l'unanimité, décide, qu'à l'occasion du mariage de Madame Beaudéan, une somme de 400,00 € sera affectée à l'achat d'un cadeau.</p> |

Le directeur parle ensuite des sujets à aborder lors de l'assemblée générale du 8 novembre.

Le Président fait d'abord un point sur le transfert de la compétence gaz. Dans un contexte préélectoral, il semble précipité d'acter le transfert de cette compétence en 2020. Il soumet au bureau la proposition suivante : décaler ce transfert d'un an.

En ce qui concerne les bornes de recharge de véhicules électriques, le SDE a été saisi par quelques collectivités sur de nouvelles demandes d'installation. Le Syndicat devra candidater à un nouvel Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI).

L'organisation des assemblées syndicales est ensuite évoquée par le Président qui explique que le SDE doit se caler juridiquement pour l'avenir. Aussi, les délégués seront convoqués deux fois.

André Fourcade et Ange Mur font une digression sur le fonctionnement du SDE car ce dernier se lance dans le vaste domaine de l'énergie. Ils pensent que ce virage mérite davantage d'explications et qu'il faut davantage qu'une assemblée générale pour en parler.

Question diverse 1

Le SDE a été sollicité par la commune d'Avajan pour la réalisation de travaux d'éclairage public concernant le camping qu'elle exploite en régie.

Le directeur propose au bureau d'accompagner financièrement ce projet comme toute autre opération EP, soit à hauteur de 15 000 euros à condition que le SDE en assure l'entretien. *Le bureau donne son accord, validé par une délibération.*

| N° | Objet de la délibération |
|----------------|--|
| DL 113-11-2019 | <p align="center">Rénovation de l'éclairage public du camping municipal d'Avajan</p> <p>Le Président informe le Bureau que la commune d'Avajan a saisi le SDE65 sur une demande de rénovation de l'éclairage public du camping municipal.</p> <p>Le Président propose que le SDE65 applique à la réalisation de ce projet les taux en vigueur pour l'investissement et la maintenance de l'éclairage public, à savoir 50 % plafonné à 30 000 € du montant HT des travaux et 11 € par point lumineux pour la maintenance et l'exploitation.</p> <p>Ouï cet exposé, le Bureau après en avoir délibéré et à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accepte que le SDE65 finance ces travaux d'éclairage public aux taux indiqués, |

Question diverse 2

Elle concerne la demande de la commune de Fréchet-Aure qui porte sur la création d'une armoire d'éclairage public, suite à la mise en place d'une sirène d'alerte pour les crues. La vétusté des réseaux ne le permet pas dans l'immédiat et Bruno Rouch propose qu'une étude soit lancée dès maintenant pour une inscription future des travaux sur le programme 2020. Le Président soumet cette proposition à ses collègues qui approuvent et *une délibération est prise en ce sens.*

| N° | Objet de la délibération |
|----------------|--|
| DL 114-11-2019 | <p align="center">Création d'une nouvelle armoire d'éclairage public et enfouissement des réseaux sur la commune de Fréchet-Aure</p> <p>Le Président expose aux membres du bureau la demande faite au SDE65 par la commune de Fréchet-Aure sur la création d'une nouvelle armoire d'éclairage public, suite à la mise en place d'une sirène d'alerte pour les crues. Pour la réalisation de ce chantier, les réseaux EP doivent être séparés des réseaux Basse Tension.</p> <p>Cette séparation physique des réseaux aurait pour conséquence le remplacement de l'ensemble des poteaux existants pour un coût financier important. Aussi, afin d'éviter cet investissement onéreux, le Président propose que ces travaux soient réalisés en souterrain. Le montant de ce chantier est estimé à 35 000 € HT.</p> <p>Où cet exposé, le Bureau après en avoir délibéré et à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accepte que le SDE65 lance dès à présent l'étude détaillée pour une inscription sur la programmation des travaux 2020, |

Question diverse 3

Il s'agit de réactualiser les frais et indemnités du personnel relatifs aux déplacements. Le bureau n'émet aucune objection et *une délibération valide sa décision*.

| N° | Objet de la délibération |
|----------------|--|
| DL 115-11-2019 | <p align="center">Actualisation de l'indemnisation des frais de repas et d'hébergement du personnel</p> <p>Le Président rappelle au Bureau la délibération prise en séance du 10 juillet 2019 concernant l'indemnisation des frais de repas et d'hébergement du personnel dans le cadre des missions que les agents exercent pour le compte de la collectivité.</p> <p>Le Président informe le Bureau des changements à venir à compter du 1^{er} janvier 2020 pour l'indemnisation des frais de repas et d'hébergement. En effet, l'arrêté du 11 octobre 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 prévoit une revalorisation du taux de remboursement forfaitaire des frais de repas fixé à 17,50 € (15,25 € à ce jour).</p> <p>Les taux de remboursement des frais d'hébergement sont fixés comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Taux de base : 70 € · Villes de plus de 200 000 habitants et les communes de la métropole du Grand Paris : 90 € · Commune de Paris : 110 € · Agents reconnus en qualité de travailleur handicapé : 120 € <p>Il est proposé aux membres du Bureau :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ de retenir le principe d'un remboursement des frais de repas du midi et du soir réellement engagés par l'agent, sur présentation des justificatifs, dans la limite du taux de 17,50 € par repas à compter du 1^{er} janvier 2020, ➢ de retenir le principe d'un remboursement des frais d'hébergement suivant la situation géographique énoncée ci-dessus, ➢ de ne pas verser d'indemnité de repas ou d'hébergement lorsque l'agent est nourri ou logé gratuitement. <p>Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Bureau :</p> <p>ADOpte :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les dispositions énoncées par l'arrêté du 11 octobre 2019 et qui seront mises en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2020, ▪ les modalités de remboursement des frais de déplacement proposées par le Président. |

La séance est levée à 19 h 30

PJ au présent compte-rendu :

Diaporama

DL 107 11 2019 Marché public de services « Assurances 2020-2023 » - attribution du marché

DL 108 11 2019 Candidature du SDE65 à l'Appel à Manifestation d'Intérêt Programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique)

DL 109 11 2019 Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet supérieur à 10 %

DL 110 11 2019 Projet SEM Ha-Py Energies – Assistance à maîtrise d'ouvrage économique avec l'AREC – Mission complémentaire pour la fourniture d'un logiciel financier et compléments d'étude

DL 111 11 2019 Départ à la retraite de Madame Suzy Triep-Capdeville

DL 112 11 2019 Mariage de Madame Sandrine Beaudéan

DL 113 11 2019 Rénovation de l'éclairage public du camping municipal d'Avajan

DL 114 11 2019 Création d'une nouvelle armoire d'éclairage public et enfouissement des réseaux sur la commune de Fréchet-Aure

DL 115 11 2019 Actualisation de l'indemnisation des frais de repas et d'hébergement du personnel

Les membres du Bureau

Le Président
Daniel FROSSARD